

de 5 mois. Le parein mathurin Renaud
 habitant du havre St-Pierre, la
 mareine Marguerite Armetchek femme
 d'Antoine Arghimo capitaine des
sauvages Mikmaques, lesquels ont
déclaré ne sçavoir signer
 de Breslay - gd. vre.

Ce qui est intéressant avec l'oeuvre de M. Pierre Margry c'est sa fidélité à l'original. Lorsqu'il s'agit d'une page déchirée, le copiste l'indique dans son recueil. La partie déchirée est malheureusement perdue. Là où l'original porte une tache d'encre, Pierre Margry la signale dans sa copie. Parfois on voit une feuille dont le bas est déchiqueté excepté pour une pointe sur laquelle il écrit ce qu'il trouve dans l'original.

Pour ce qui est du premier mariage enregistré par l'église à Port LaJoye de personnes de race blanche, il est daté du 17 avril 1721. Il s'agit du mariage de François du Roché et d'Elizabeth Bruneau, originaires de Bretagne, France. Il est tout probable que le nom du Roché ait été changé à DesRoches, dans le cours du temps.

Je cite ensuite la noyade d'un jeune garçon dans les ports (probablement à St-Pierre-du-Nord) dont le corps n'a point été retrouvé.

Le 3 juillet 1721... j'ai soussigné et certifié qu'Etienne Poitevin agé de 8 ans fils d'Etienne Poitevin et d'Anne Daigle a été perdu le 6 juin de la présente année dans les ports et qu'il n'a point été retrouvé
 Temoins: Louis LeBouve et François Boisseau pêcheurs
 signé de Breslay curé.

Port-LaJoye ou Port LaJoie: Nous trouvons dans ce registre surtout la première orthographe. "La Joie" s'épelle aujourd'hui avec "i". Anciennement on trouve un "y" à la place d'un "i" dans l'épellation des mots. L' "y" à la place du "i" est une forme de stylisation qu'on employait autrefois. Souvent dans le registre on trouve l'épellation may pour le mois de mai - aujourd'huy pour aujourd'hui. Parfois on voit aussi l'orthographe Port LaJoie. L'abbé de Breslay l'emploie. Dans le cas où l'orthographe d'un mot donne un double "s", on voit la première lettre "s" en forme stylisée. L' "s" prend la forme d'un "f" - (exemple paroifse).

L'instruction chez les Acadiens à cette époque était presque nulle. Cela se voit lorsqu'on lit entrée après entrée et que c'est écrit que les témoins des cérémonies ne savent signer.

"La mareine a fait sa croix ainsi
 que le père de l'enfant"

ou

"...lesquels ont déclaré ne sçavoir signer"